



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4 juin 2008

SECRETARIAT GENERAL

ACCREDITATIONS TARDIVES

CONSEIL EUROPÉEN

Bruxelles, 19/20 juin 2008

Les journalistes n'ayant pas introduit une demande d'accréditation dans les délais indiqués (avant le mercredi 4 juin 2008 à 12h00) peuvent demander une accréditation tardive sur le site internet:

http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-si-late_accreditation.

Veillez noter que pour des raisons de sécurité, les autorités belges soumettront les demandes d'accréditation tardives à une vérification approfondie; par ailleurs, le Bureau de sécurité du Secrétariat général pourra également soumettre ces demandes à des contrôles auprès du rédacteur en chef ou du producteur du demandeur, afin de s'assurer de l'authenticité de l'identité de ce dernier. Ces vérifications peuvent entraîner des délais importants. Il est donc conseillé aux représentants des médias qui sollicitent ce type d'accréditation de se présenter au bureau d'accréditation suffisamment à l'avance.

Accréditations:

- *le mardi 17 juin 2008, de 09h30 – 13h00 et 14h00 – 17h00*
- *le mercredi 18 juin 2008, de 09h30 – 13h00 et 14h00 – 19h00*
- *le jeudi 19 juin 2008, de 09h00 – 20h00*
- *le vendredi 20 juin 2008, de 08h30 – conférence de presse finale*

Bâtiment LEX du Conseil, Rue de la Loi 145, 1040 Brussels
(pas d'accréditations au sein du bâtiment Justus Lipsius).

Tel.: +32 2 281 38 09, +32 2 281 38 10
Fax: +32 2 281 44 99

Service de Presse

Rue de la Loi, 175 - 1048 Bruxelles
Tél. 02/281.63.19 - fax 02/281.80.26
e-mail : press.office@consilium.europa.eu
Internet : <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

Lors du retrait de votre badge d'identification vous devez présenter:

A. Journalistes et techniciens **déjà accrédités auprès des Institutions européennes:**

- 1) Carte de presse interinstitutionnelle délivrée par la Commission (= carte jaune portant la lettre rouge "P" pour les journalistes, carte rose portant la mention "Presse technique" pour les techniciens),
- 2) un passeport en cours de validité ou la carte d'identité nationale (en cours de validité) d'un Etat Membre de l'Union européenne, d'un pays de l'A.E.L.E. ou d'un pays de l'Espace Economique Européen,
- 3) **uniquement pour les médias de nationalité belge ou résidant en Belgique et inscrits au Registre national belge et qui s'inscrivent pour la première fois en 2008 : le document pour l'obtention d'une Attestation de Sécurité signé en original par vous-même.**
(cf. site internet: http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-si-late_accreditation).

B. Autre cas:

- Un passeport en cours de validité ou la carte d'identité nationale (en cours de validité) d'un Etat Membre de l'Union européenne, d'un pays de l'A.E.L.E. ou d'un pays de l'Espace Economique Européen **et**
- la carte de presse ou la lettre **ORIGINALE** (les télécopies ne seront pas acceptées!) de la rédaction de l'organe de presse, signée par le rédacteur en chef, indiquant l'état professionnel pour ceux qui n'ont pas de carte de presse **et**
- **uniquement pour les médias de nationalité belge ou résidant en Belgique et inscrits au Registre national belge et qui s'inscrivent pour la première fois en 2008 : le document pour l'obtention d'une Attestation de Sécurité signé en original par vous-même.**
(cf. site internet: http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-si-late_accreditation).

La lettre d'affectation doit être datée de 7 jours au plus avant le début de la réunion et doit contenir 5 renseignements:

- 1) *la date;*
- 2) *le nom et les coordonnées de l'organisation de médias;*
- 3) *le nom et les coordonnées du rédacteur en chef;*
- 4) *le nom du représentant des médias concerné;*
- 5) *une référence au document d'identité (passeport, carte d'identité, etc.) qui sera présenté en vue de l'accréditation, son numéro et sa validité.*

Toute lettre d'affectation qui ne contiendrait pas l'ensemble de ces renseignements ou qui ne serait pas un document original sera rejetée (modèle ci-joint).

Le Service de presse du Conseil est à votre disposition pour toute précision et assistance en ce qui concerne la procédure d'accréditation: press.office@consilium.europa.eu

Tél.: +32-2-281.62.31

+32-2-281.61.51

+32-2-281.89.69

Fax : +32-2-281.80.26

+32-2-281.85.41

Service de Presse

Rue de la Loi, 175 - 1048 Bruxelles

Tél. 02/281.63.19 - fax 02/281.80.26

e-mail : press.office@consilium.europa.eu

Internet : <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

